



Annuel règlement

Water-Polo



EXTENSION DE LICENCE

Rappel des objectifs

L'extension de licence est un dispositif visant à permettre à de jeunes joueurs/ joueuses, d'évoluer au meilleur niveau dans leur catégorie d'âge. En leur offrant la possibilité d'étendre leur licence prise dans leur club dit « *principal* » à un autre club dit « *secondaire* ».

Rappel du règlement water-polo

3 types d'extensions de licence permettent de :

- Jouer à la fois dans un club dit "principal" au sein d'un championnat senior ainsi que dans un autre club dit "secondaire" dans un championnat de sa catégorie d'âge
- Jouer avec son club principal à un championnat de France U14,U16 ou U18 au niveau Ligue et sous extension de licence participer au niveau national avec un club secondaire. A condition que le club principal ne soit pas lui-même qualifié en phase nationale.
- Pour la pratique féminine uniquement, jouer à la fois dans un club dit « *principal* » au sein d'un championnat de leur catégorie d'âge et dans un autre club dit « *secondaire* » dans un championnat Seniors.

Conditions nécessaires à remplir

Tout Joueur/joueuse pouvant participer à un championnat **U14, U16 ou U,18**

Tout joueur participant à un championnat national excellence bénéficiant d'une extension de licence conformément aux dispositions de l'article 2 du présent règlement est autorisé à participer au championnat honneur en phase ligue et nationale avec son club principal.

Un joueur sous Extension de licence, ne peut pas jouer avec un club secondaire qui serait engagé dans le même championnat que le club principal. Et ne peut participer à la phase finale d'un championnat que s'il a participé à au moins un tiers des matchs de la phase régulière.

Le club principal et le club secondaire émettent tous les deux un avis favorable

Tout forfait du club principal en championnat U14,U16,U18 entraîne automatiquement l'annulation de toute extension de licence le concernant.

Le club principal reste prioritaire en termes de disponibilité du joueur ou de la joueuse en championnat sauf si un accord différent existe avec le club secondaire

Le nombre de **joueurs**, issus d'un ou de plusieurs clubs principaux, pouvant jouer sous extension de licence pour un club secondaire est limité à 2 par saison, catégorie et feuille de match

Le nombre de **joueuses** issues d'un ou de plusieurs clubs principaux, pouvant jouer sous extension de licence pour un club secondaire est limité à 4 par saison et feuille de match pour les joueuses toutes catégories confondues.

Toute demande d'extension de licence devra être transmise au département water-polo via le formulaire (un par joueuses /joueur) au dos du présent document, 10 jours avant le début du championnat.

[Le club principal et le club secondaire doivent être obligatoirement dans la même Ligue.](#)
[Aucune extension de licence ne sera délivrée après le commencement du championnat concerné.](#)

Toute demande incomplète et non motivée sera automatiquement refusée.

DEMANDE EXTENSION DE LICENCE



Nom :

Prénom :

N° licence :

Club principal :

Club secondaire :

Championnat dans lequel le joueur (se) évolue avec le club principal :

Championnat(s) concerné(s) par la demande d'extension de licence :

Pour quelles raisons sollicitez-vous cette extension de licence :

Quelles sont les objectifs poursuivis par le joueur(se):

Veillez préciser de quelle manière le joueur(se) sera intégré(e) à votre équipe ? (Entraînements, matchs...)

Je soussigné,

Président(e) du club Principal

Je soussigné,

Président(e) du club secondaire

Sollicitons l'avis de la Direction Technique Nationale pour la présente demande d'extension de licence.

Club Principal :

Signature

Je valide la présente demande:

Date :

Club Secondaire

Signature

Je valide la présente demande :

Date :

Avis de la Direction Technique Nationale :

Favorable :

Date :

Défavorable :

La demande doit être transmise par les deux clubs (présence des deux adresses mails) par courriel au Département water-polo. waterpolo@ffnatation.fr